

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 DECEMBRE 2016**

Date de Convocation : 30 Novembre 2016 Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 15 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de votants : 21	REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES SEANCE ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2016
---	---

L'an deux mille seize le 07 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : M Jean-Marc MORVAN, *Maire*

Mme Paulette MANRY, Mme Marie-Martine VIGIER, Mle Lauriane BONNABRY, M. François BONJEAN, M. André FERRI..... *Adjoints*

Mme Marie-Claire GOIGOUX, Mme Catherine PAYSAN, Mme Véronique PRIEUR, Mme Michèle TIXIER, M. Adam WEBER, M. Olivier MICHOT, M. Christian TEINTURIER, M. Thierry CHAPUT, M. Denis CHEVILLE,Conseillers Municipaux

ABSENTS :, Mme Anne-Marie MANOUSSI, Mle Léa ESBELIN, Mme Clotilde BERTIN, Mme Françoise COUILLANDRE, M. Philippe MANIEL, M. Damien LIVET, M. Gilles HUGON, M. Patrick FAURE

POUVOIRS : Anne-Marie MANOUSSI à Paulette MANRY, Philippe MANIEL à Michèle TIXIER, Gilles HUGON à François BONJEAN, Damien LIVET à André FERRI, Patrick FAURE à Marie-Martine VIGIER, Françoise COUILLANDRE à Denis CHEVILLE

Me Marie-Claire GOIGOUX a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT assistée par la Directrice Générale des Services.

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Jean-Marc MORVAN : cette délibération ayant un caractère d'urgence, le compte-rendu de la séance du 21 novembre sera présenté avec celui d'aujourd'hui lors de la séance du 20 décembre prochain. En effet, cette délibération doit être annexée au permis de construire de la mairie et nous ne pouvons attendre le conseil du 20 décembre prochain.

**DELIBERATION PORTANT DECLASSERMENT D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE PUBLIQUE
DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA MAIRIE**

DELIBERATION N° 2016/102

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière, notamment son article L .141-3

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 Juillet 2016 portant ouverture d'enquête publique en vue de déclassement d'une partie de l'emprise publique dans le cadre de l'extension de la mairie

Vu l'arrêté en date du 26 Septembre 2016 portant ouverture d'enquête publique

► **RAPPELLE** que l'enquête publique s'est déroulée du 17 septembre au 17 octobre au 2016 et qu'à l'issue de cette enquête aucune observation n'a été faite.

► **INDIQUE** que Monsieur AMBLARD, Commissaire Enquêteur a remis ses conclusions qui sont les suivantes :

- l'opération d'extension de la mairie correspond à un réel besoin, compte-tenu notamment des difficultés d'accessibilité et de l'exiguïté des locaux existants, au regard de l'importance de la commune d'Orcines qui s'est beaucoup développée durant ces dernières décennies.
- la solution d'une réhabilitation extension du bâtiment existant est pertinente en ce sens qu'elle conforte, avec la perspective d'aménagement de la Place St Julien, la structuration du cœur de bourg
- l'impact sur le domaine public en terme de surface est relativement limité
- l'impact sur la circulation a fait l'objet d'une enquête publique à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable
- l'espace déclassé conserve une vocation publique, car destiné à l'extension d'un équipement public existant

le Commissaire Enquêteur émet un AVIS FAVORABLE au déclassement d'une partie de l'emprise publique dans le cadre de l'extension de la mairie d'ORCINES.

► **DEMANDE** aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Le Conseil Municipal, après délibération, par :

VOTE : pour : 16 contre : 5 abstention : 0

AUTORISE le Maire à :

- **Déclasser** une partie de l'emprise publique dans le cadre de l'extension de la mairie.
- **Signer** tout document afférent à ce dossier

Jean-Marc MORVAN : pour information, cette après-midi nous avons ouvert les plis et il y avait plus de 50 offres pour les lots des travaux d'extension de la mairie. Nous avons des offres pour tous les lots.

Le Maître d'œuvre analyse les offres des entreprises et nous présentera son rapport lors d'une commission finances travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20